# BULLETIN DU P. C. M.

# ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

DES

# ngénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

SIÈGE SOCIAL

Ecole Nationale des Ponts et Chaussées 28, Rue des Saints-Pères, PARIS



# CHARLES-LAVAUZELLE & C'E

Éditeurs militaires 124. Boulevard Saint-Germain, 124

MÊME MAISON A LIMOGES

1.

## SOMMAIRE

- I Changements dans la liste des Ingenieurs publice dans le Bulletin n° 1 de janvier-fevrier 1922
- II Proces-verbaux des seances du Comité (séances des 7 juillet 1922 et ier aout 1922)
- III Ques'ions actuelles Leitre du President à M le Directeur du personnel et de la comptabilité du ministère des travaux publics au sujet du relevement du taux des honoraires fixes par le decret du 11 mai 1908
- IV. Abonnements collectifs pour 1923.

# Changements dans la liste des Ingénieurs

Publiée dans le Bulletin nº 1 (Janvier-Février 1922).

#### 1 - ADHESIONS NOUVELLES A L'ASSOCIATION.

WY

Set (Immunuel) I G W

Set (I G P) (En retraite)

MM

Set (I M)

Set (I G P)

S

D — PROMOTIONS ET MUTATIONS.
 1º FONCTIONNAIRES EN ACTIVITE

M CHABOUREAU, I O P

Meert, I G P (en retraite)

PFONCTIONNAIRES EN CONGL HORS CADRE EN DISPONIBILITF, ETC

we terrive (Léon) I C P (disponibilite)

Les I C P (disponibilite)

LEON I C P (disponibilite)

LEON I C P (disponibilite)

LEON I C P (disponibilite)

lorieux (Theodoie), I G P (en retraite)

DE JOYET I O P (disponibilite)
LORTON I O P (disponibilite)
AUBRUN I O M (disponibilite)
ILBURITAU, I O M (disponibilite)
Sistories I O M (disponibilite)

Henrior I G M (en retraite)

3º FONCTIONNAIRES EN RETRAITE

COTTILOIDI I C P

4° DCMISSIONNAIRES DU CORPS

\text{tbovvf (I outs Paul Michel), I O P

## L - INSCRITS AU TABLEAU POUR LE GRADE D'INGENIEUR EN CHEF DE 2° CLASSE

Ponts et chaussees

MM

DELMAS

COSTE

VIOLET

MM Busson Arc Roquaire

#### Mines.

M. GEORGES.

M. LANCRENON,

#### $F_{\cdot}$ — CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE RÉSIDENCE.

#### Ponts et chaussées.

INSPECTEURS GÉNÉRIUX.

MM.

GUBIAND, inspecteur général adjoint à l'inspecteur général des travaux publics des colonies, 27, rue Oudinot, Paris, et 51, rue de Paris, Meudon (Scincel-Oise).

SLATILIES, 12, boulevard Raspail, Paris.

INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

ADER, 13, rue de Téhéran, Paris.
DUPERRIER, 45, rue d'Amilly, Chartres (Eure-et-Loir).
LEVALLEANT, 30, rue Guynemer, Paris (6').
VALLÉE (Jules) (en retraite), rue du Tuc-d'Lauze, Dax (Landes).

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

AGOSTINI (Jules), 20, cours Grandval, Ajaccio (Corse).

Burbier Sunt-Hilaire, 20, rue Pigalle, Paris.

Bots, 31, rue Pérolière, Gap (Hautes-Alpes).

Bricol (Pierre), Oran (Algérie).

MM.

Desvienes, quai Lemandé, Le Havre (Sei d ne-Inférieure). Durnier, service de la navigation aérienne, Paris. Equillor, 10, rue de la Trinité, Toulouse (Haute-Garonne). GILBERT, Le Havre (Seine-Inférieure). HALGELEN, rue Haxo, Grenoble (Isere), HAREM (en retraite), 12, boulevard Thiers, Eu (Seine-Inférieure). Hebert, 15, rue Delambre, Paris (14). LEGOUX, Ronnes (Ilic-et-Vilaine). LECOUNTE, Vinh (Annam). LE PORT, Condom (Gers). Nicolau, 12. rue des Eaux, Paris (14'). Partridee, 34 bis. rue de La Tour-d'Auvergne, Paris (9'). Pestre (en retraite), 33, rue Alsace-Lorraine, Paris. Roy (Rómi), contrôle des voies ferrees d'intérêt local, 244, boulevard Saint Germain, Paris. RUMPLER, 10, rue Louis-Besquel, Vincennes (Seine). Thouand, 59, rue du Bourg, Bar-le-Duc (Meuse).

CHIBOUREIU, Provins (Seine-et-Marne).

#### Mines.

Ingénieurs en chef.

MM.

DAUM, 58, rue de Vaugirard, Paris. DONAT, I. C. M., Lyon (Rhône). THIBERGE, Angers (Maine-et-Loire).

Ingénieurs ordinaires.

M.

BLUM-PICARD, Béthune (Pas-de-Calais).

MM.

BUCHER, 21, avenue Foch, Metz.
DAUVERGNE, Douai (Nord).
DROUARD, Grube Jagersfreude, Saarbrucken 7.
GENRIAM, 67, boulevard Poniatowski, Paris (12°).
HURE, 21, rue Victor-Hugo, Douai (Nord).
LEVY (René), Paris.
Tun, 15, av. Ledru-Rollin, Paris (12°).

# П

# Procès=verbaux des séances du Comité

## Séance du 7 juillet 1922.

La scance a lieu à bord du bateau Van-Vanarkel.

Elle est ouverte à 16 heures.

Sont presents: MM. Colson, Watter, Vidal, Millot, Dargenton, Huchlt.

M. Le Creurer assiste à la séance.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la scance du 20 mai du Comité de l'Association générale des Ingénieurs des travaux publics paru dans la Tribune des travaux publics et protestant contre l'attitude qu'il attribue au Comité du P. C. M. au sujet de la modification du titre des Ingenieurs des travaux publics de l'Etat. Il déclare n'avoir pas reçu la demande de rendez-vous du président de l'Association générale annoncée dans ce procès-verbal. Le Comite espere que la lettre au Ministre du 22 mai (Bulletin du P. C. M. de mai-juin, page 24), envoyee postérieurement à la réunion du Comite de l'Association générale, mais bien avant la publication du procès-verbal de cette réunion. permettra aux Ingenieurs des travaux publics de l'Etat de sé rendre compte des erreurs contenues dans ce procès-verbal, tant au point de vue des faits qu'à celui de l'interprétation de nos sentiments. Il estime que l'incident ne comporte aucune suite, lant que la démarche annoncée n'a pas eté faite.

Tournées du P. C. M. — Il a été constaté, au cours de la tournée actuelle, que quelques camarades, en refusant de se plier aux horaires prévus, ont retardé le départ des voitures dans lesquelles ils avaient leur place et qu'une gêne en est résultée pour certains groupes de participants. Le Comité prend note qu'il faudra, à propos du programme de la prochaine tournée, rappeler la nécessité de la discipline.

Augmentation des traitements. — Il résulte de divers renscianements qu'une demande de crédits supplémentaires vient d'être deposée au Parlement, en vue de l'augmentation des traitements du personnel supérieur des administrations centrales des ministères,

Le Président se charge de faire les démarches urgentes né-

cessaires pour savoir ce qu'il en est et s'assurer que la demande de crédits supplémentaires déposée comprend bien le relèvement de 2.000 à 4.000 francs de nos tratements, en vertu de l'assimilation avec le personnel supérieur de l'Administration des finances admise en principe par le Ministre des finances (voir à ce sujet le Bullelin n° 3 et le compte rendu de la séance du 31 mars).

Prochainc séance du Comité. — Le Comité décide de se réunir le mercredi 19, si le Président constate, à la suite des démarches prévues ci-dessus, qu'il y a urgence à prendre des décisions.

Dans le cas contraire, la prochaine séance aurait lieu le mardi

1er août, à 16 heures.

Reial à l'avancement dû à la gueire. — Trois camarades, Aicolas, Decèze, Lafaere, écrivent pour demander des éclaires sements sur l'application de la loi en préparation à leur cas particulier. Il résulte des renseignements précédemment recueilles que le paragraphe 3 de l'article 3 du projet de loi s'applique aux camarades reçus à l'Ecole polytechnique avant la guerre.

Le Comité envisage, à ce sujet, la situation générale créée par le retard apporté au vote définitif du projet de loi, actuellement en instance au Sénat. Il décide qu'une lettre sera adressée au Ministre pour lui demander de réaliser de suite les modifications d'ancienneté, qui correspondraient à l'application du titre les du

projet de loi.

Honoraires relatifs à des travaux communaux interrompus par la guerre. — M. Watier se charge d'étudier une question présentée à ce sujet par le camarade Sorba.

La séance est levée à 17 heures.

Le Président,

C. Colson.

Pour le Secrétaire, Huchet.

#### Séance du 1er août 1922

Le Comité s'est réuni le 1er août 1922, à 16 heures, à l'Ecole

nationale des ponts et chaussées.

Sont présents: M. Colson, président; MM. Watier, Broquarre, Dargenton, Vidal, Millot, Debè-, Parent, Salvane, Lu Bourhis, Jacquet, Hucuet.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité qui a été tenue pendant la tournée du 3 au 9 juillet, au cours du voyage en bateau sur le Rhin. Il fait connaître, au sujet de la question des « titres », qu'il n'a pas encore reçu, à ce jour, la demande d'entretien du président de l'Association genérale des Ingénieurs des travaux publics de l'Etat, annoncée au Bulletin de mai (n° 716) de ce groupement professionnel.

l'lusieurs membres insistent sur les inconvénients très sérieux qu'entraîne parfois, dans les tournées, pour l'ensemble d'un groupe, un manquement à l'observation stricle de l'horaire fixé dans les déplacements. Au cours du voyage en Alsace, un autocar a été ainsi retenu abusivement par le l'ait de quelques camarades qui ont privé la majorité des occupants de la voiture des quelques heures nécessaires pour la visite de la ville de Strasbourg.

M. Dargenton fait connaître que, du fait des variations du change, qui ont affecté la valeur relative de la monnaie française et hollandaise, un certain déficit s'est accusé en fin de tournée, par suite de l'insuffisance des provisions versées pour le voyage en Hollande. Le déficit s'elève à quelques centaines de francs. Le Comité estime que cette somme ne peut guère être réclamée aux intéressés et qu'elle doit rester à la charge de l'Association, mais que les provisions pour les tournées à venir devront être fixées à un taux tenant compte de ces alées, pour ne pas grever la caisse de l'Association d'autre chose que des frais généraux qui lui incombent pour tous ces services.

M. Dargerton fait connaître que M. Le Cret rer, agent comptable de l'Association. a été victime, au cours de la tournée, d'un accident à la jambe qui a exigé un traitement au retour. Cet accident a même failli avoir des conséquences assez graves par suite des efforts faits par M. Le Creurer pour ne pas abandonner le service de la tournée avant qu'elle soit terminée. Le Comité est d'avis que tous les frais que comporte le traitement de cet agent, blessé au service de l'Association, doivent être supportés par elle; ils seront d'ailleurs relativement minimes, M. Le Creurer étant soigné au Val-de-Grâce au titre colonial.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître l'état de la question du relève-

ment des traitements des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.

La Chambre des députés a voté, le 8 juillet dernier, les crédits nécessaires à l'attribution aux fonctionnaires supérieurs des diverses administrations, pendant le deuxième semestre 1922, d'une indemnité exceptionnelle destinée à assurer le bon recrutement de ces fonctionnaires et à en éviter l'exode vers des situations privées plus rémunératrices. En ce qui concerne les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, ce crédit permet d'allouer dans la période envisagée des indemnités respectives de 2.000 francs aux ingénieurs ordinaires, de 3.000 francs aux ingénieurs en chef, de 4.000 francs aux inspecteurs généraux.

Ces indemnités ne sont pas incorperées aux traitements, et le satisfont pas entièrement au but que se propose l'Association d'obtenir, par un relèvement des traitements des ingénieurs, le rétablissement des différences qui doivent exister entre les situations faites aux ingénieurs des travaux publies de l'Etat d'un côte, aux ingénieurs des ponts et chaussées et des mines de l'autre. Toutefois, il n'est pas douteux qu'il convient de faire effort pour rendre définitive la mesure adoptée par la Chambre des députés.

L'incorporation de l'indemnité au traitement, justifiée spécialement en ce qui concerne les membres de notre Association, par la modification de la situation des ingénieurs placés sous leurs ordres, sera plus facile à obtenir une fois la dépense inscrite au budget. Le crédit adopté par le Chambre rencontrera au Sénat de vigoureuses oppositions. C'est pourquoi il est indispensable que, dans chaque département, les ingénieurs exposent aux sénateurs, sous la forme qui leur paraîtra la plus appropriée, l'et t de la question et les raisons qui justifient le vote des créd ts. Pour le cas où la situation budgétaire ne permettrait pas de voler 11légralement ce crédit, il faudrait insister sur les motifs qui rendent indispensable pour les ingénieurs des ponts et chaussées un relèvement au moins égal à celui dont ont bénéficié leurs subordonnés. Le Comité décide qu'une circulaire spéciale sera adressée à chaque ingénieur des ponts et chaussées et des mines au service de l'Etat, afin de les prier d'insister en premier lieu pour le vote du crédit adopté par la Chambre, subsidiairement pour le vote des allocations indispensables au retablissement d'une échelle rationnelle des traitements des ingénieurs. A la circulaire devra être annexée une note résumant les précédents de l'affaire et les arguments essentiels qui justifient la demande du Comité.

M. WATER a reçu de M. Crecent, incénieur des ponts et chaussées à Nantes, une lettre relative, notamment, au retard à l'avancement subi du fait de la guerre par certaines promot ons

d'ingénieurs. La question a fait l'objet d'une étude approfendie de MM. HUCHET et DARGENTON et M. LE PRÉSIDENT se propose d'en saisir prochainement M. le Ministre, en attirant son altention sur l'intérêt qu'il y aurait, en raison des multiples cas d'espèce qui se rencontrent, à ce qu'un ou deux membres du Comité de l'Association fussent entendus par l'Administration supérieure lors des redressements qui s'imposent dans les tableaux d'ancienneté.

M. Broquaire expose qu'il est venu à sa connaissance que les compagnies de chemins de fer seraient sur le point de réduire considérablement les faculités de circulation qui avaient été jusqu'ici accordées aux ingenieurs du fait de leurs fonctions de contrôle.

M. LE PRÉSIDENT s'est renseigné au ministère. Il lui a été répondu que les compagnies ont seulement demandé à l'Administration de ne plus délivrer aux ingénieurs, titulaires d'un service de contrôle très limité, des cartes de service comportant des parcours bien plus étendus; mais des cartes gracieus s cortinueraient à être ditribuées, comme par le passé, par les compagnies.

M. Broquaire demande si l'Association, qui se propose de suggérer divers amendements au rapporteur de la loi nouvelle sur les pensions de retraite modifiant la loi de 1853, ne devrait pas demander egalement la modification du règlement d'administration publique rendu pour l'application de cette loi en ce qui concerne la durée du congé annuel avec traitement, limité à quinze jours, à moins de produire un certificat médical. Il est certain que le congé annuel de quinze jours, qui constituait, en 1853, ui e faveur appréciable, est actuellement un minimum insuffisant pour permettre une détente necessaire dans les conditions de la vie actuelle.

Le Comité estime qu'il y aura lieu de signaler ce point de vue au rapporteur de la loi, en insistant pour qu'il soit pris en considération, mais sans en faire l'objet d'une demande formelle au nom de l'Association, qui a décidé de borner son action directe aux points qui touchent spécialement les corps des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, dans lesque's les situations de congés, de services détachés, etc., sont particulièrement nom-

breux et intéressants.

La séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire adjoint,

BROQUAIRE.

Le Président, C. Colson.

# III

# Questions actuelles

Relèvement du taux des honoraires fixés par le décret du 14 mai 1908.

Paris, le 2 août 1922,

Le Président de l'Association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, à M. le Directeur du personnel et de la comptabilité au ministère des travaux publies, à Paris.

En réponse à la communication que vous avez bien voulu me faire le 28 juin, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la modification de l'article 3 du décret du 14 mai 1908, afin de mettre les frais de deplacement qui y sont prévus en harmonic avec le décret du 21 juillet 1921, donnerait une première satisfaction aux ingénieurs des ponts et chaussees et des mines et à tout le personnel sous leurs ordres. Notre Association vous serait donc reconnaissante si vous vouliez bien realiser cette reforme

En ce qui concerne le relèvement du taux des honoraires fixés par le décret du 14 mai 1908, demandé par notre Association, M. le Ministre des finances a refuse d'y donner suite par le motif que la diminution du pouvoir d'achat de l'argent qu'impose les augmentations des traitement, fixes augmente mécaniquement les honoraires, par l'augmentation du montant des projets auquel il sont proportionnels. Tout en reconnaissant la justeses de cet argument, nous devons faire remarquer qu'il a pour consequence, en même temps que le maintien du pourcentage des honoraires, le relèvement de la limite au delà de laquelle ce pourcentage est redutpuisqu'un même projet représente aujourd'hui une dépense à peu près triple de celle d'avant-guerre.

Notre Association ne peut donc que vous demander d'insister à nouveau auprès de M. le Ministre des finances pour obtenir une modification de l'article 4 du décret susvisé portant de 100.000 à 300.000 francs, ou tout au moins à 250.000, le chiffre au delà duquel les honoraires sont réduits à 4 p. 100. Elle le fait, ron seulement dans l'intérêt de ses membres, mais dans celui de leurs divers collaborateurs, ingénieurs des T. P. E., ad-

joints techniques, dames employées et agents de bureau.

Le Président,

C. Colson.

# IV

# Abonnements collectifs pour 1923

Nous rappelons, pour ceux de nos camarades qui n'y ont pas participé, le fonctionnement du service des abonnements collectifs, qui est organisé depuis dix-huit ans.

Les sociétaires inscrits pour une même publication sont groupés, suivant leur nombre, en une ou plusieurs séries; chaque série donne lieu à un abonnement commandé par l'Association. Chaque numéro du périodique est adressé à notre agent comptable qui le met sous une bande spéciale, l'affranchit et l'expédie immédiatement au premier abonné de la série. Celui-ci, aussitôt après lecture, et au plus tard au bout d'une semaine, remet le numéro sous la même bande. L'affranchit de nouveau et l'adresse au second abonné, lequel procède de même pour transmettre au troisième et ainsi de suite. Le dernier abonné de la série garde le numéro ou le renvoie à l'agent comptable, uivant les conventions faites.

Afin de faciliter la transmission, il est remis aux divers lecteurs, pour chacune des publications auxquelles ils sont abonnés, une collection. sur papier goumé, de l'adresse de l'abonné suivant, auquel la publication doit être adressée. Chaque abonné conserve soigneusement les collections d'adresses qui lui sont remises. Il colle sur sa propre adresse celle du lecteur suivant, en avant sonn d'affranchir suivant le tarif indiqué sur l'étiquette collée sur l'enveloppe (1).

Les abonnés inscrits en premier pourront, s'ils en font expressément la demande, recevoir directement de l'éditeur les publications, à charge par eux de faire eux-mêmes, au moven des bandes ou rouleaux fournis par le P. C. M., la confection et le collage des plis, ainsi que la pesée de chaque fascicule. Ils sont appelés abonnés directs.

Cet envoi direct ayant pour effet d'économiser à l'Association des frais d'affranchissement, le prix des abonnements est ré-

<sup>(1)</sup> Noru. — Aucune adresse ne sera a l'avenir encartée dans les publications, l'administration des P. T. T. ayant decide d'appliquer le tarif des lettres aux publications dans lesquelles seraient encartées des adresses manuscrites ou imprimées. Le tarif d'affranchissement des périodiques sera, à l'avenir, de 0 fr. 01 par 25 grammes ou fraction de 25 grammes, avec mainimum de 0 fr. 02. Ce tarif est réduit de moitie pour Paris, Seine et Seine-et-Oise.

duit, pour les « premiers abonnés directs », comme il est indiqué dans le tableau ci-annexé.

L'abonné doit avoir le plus grand soin du fascicule qui lu est en quelque sorte loué pour une période déterminée.

Le prix de chaque abonnement est réparti entre les abonnés de la série correspondante. Le dernier servi peut garder la publication, à la condition de payer une part plus élevée.

Le tableau ci-dessous montre la marche du service des abonnements collectifs depuis 1904, année de la création du service :

Annees,	Nombre de membres ayant souscrit des abonnements	Non bre de sorvices faits.	Nombre de poriodiques differen s
		<del></del>	
1904	127	272	27
1905	137	450	47
1906	145	498	45
1907	171	<b>56</b> 3	45
1908	186	653	54
1909	198	671	53
1910	201	710	50
1911	229	757	49
1912	235	758	47
1913	238	759	49
1914	240	729	45
1915 (1)	78	131	10
1916 (1)	92	197	14
1917 (1)	108	234	16
1918 (1)	120	272	22
1919	169	418	24
1920	214	558	34
1921	245	694	37
1922	268	811	49

Le service fait en 1922 se décompose ainsi :

	Nembre des
	abonne∹.
Amour de l'art	4
Annales politiques et littéraires (en conférencia)	13
Annales des Ponts et Chaussées (complètes)	3
Annales des Travaux Publics de Belgique	5
Art et décoration	17
Bulletin de l'Association internationale des chem ns de	
fer	3
ų ,	

<sup>(</sup>i) Service assuré personnellement par M. Li Creunen pendant la guerre.

•	Nom bre des abonnes.
Bulletin des sciences mathématiques	5
Comptes rendus de l'Académie des sciences	4
Construction moderne	5
Correspondant	21
Economiste français.	$\overline{24}$
Femina	$\overline{2}$
Génie civil.	<b>6</b> 9
Houille blanche	12
Illustration.	$10\tilde{3}$
Illustration économique et financière	4
Intermédiaire des chercheurs et curieux	
Jardin des modes (Illustration des modes)	6
Je sais tout.	9
Journal des Economistes	3
Lectures pour tous.	9
Mémoires et comptes rendus de la Société des ingé-	J
nieurs civils de France	3
Mercure de France	3Ö
Miroir des modes du jour	22
Les Modes	3
Nature.	33
Nouvelle Revue française	10
Opinion, Revue de la semaine illustréc	6
Radioélectricité	
Revue des Deux-Mondes	118
Revue de France	16
Revue générale des chemins de fer	17
Revue générale de l'électricité	8
Revue générale des sciences pures et appliquées	19
Revue hebdomadaire	$\frac{13}{12}$
Revue de métaphysique et de morale	4
Revue mondiale	6
Revue musicale	3
Revue de Paris.	59
Revue politique et parlementaire	7
Revue scientifique (revue rose).	13
Revue universelle	4
Science et Vie	14
Technique moderne.	18
Vie automobile.	6
Vie technique et industrielle.	5
Engineering News Record.	3
Gluckauf	3
Graphic	4
Strand.	5
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Il importe, au plus haut degré, d'éviter les irrégularités dans la transmission, dont quelques camarades se sont plaints. Le Comité insiste vivement auprès de tous pour que les plus grands ellorts soient faits afin d'éviter des retards qui compromettraient le succès d'une organisation si appréciée. Tous les membres de l'Association sont instamment priés de ne pas depasser le délai d'une semaine pendant lequel chacun a le croit de garder les numéros destinés à être transmis à d'autres et de prendre toutes les précautions pour éviter qu'ils soient salis ou détériorés.

Il est armé, quelquefois, que la superposition de plusieurs fiches d'adresses a provoqué leur décollement et, par suite, un envoi de périodiques en fausse direction. Pour éviter cet inconvénient, il est recommandé aux abonnes d'arracher de l'enveloppe, autant que faire se pourra, les fiches précédemment colées.

#### x x

La liste des périodiques proposés pour les abonnements collectifs, ainsi que le tarif des abonnements, figurent sur le tableau ci-après; les demandes peuvent être faites sur la carte postale ci-incluse ou par lettre adressée à M. Le Creurer.

Il ne pourra être constitué de séries que pour trois demandes d'abonnement au minimum et à condition que le dermer

abonné conserve la publication,

Tout abonné est invilé à faire connaître, pour chacune des publications qu'il désire recevoir, l'ordre de préférence des rangs qu'il consentirail à accepter (premier direct, premier non direct, intermédiaire, dernier conservant la publication); il mentionnera s'il fait une condition absolue du choix du rang indiqué ou s'il consentirail, éventuellement, à accepter un autre rang dans le cas où il ne serait pas possible de lui donner salisfaction.

Il indiquera d'une manière précise l'adresse à laquelle la

publication devra être envoyée.

L'attention de nos camarades est appelée sur l'intérêt qu'il y a, pour le succès de la combinaison, à ne pas poser de con-

ditions absolues trop restrictives.

Il est très essentiel, lorsqu'on ne tient pas absolument à faire choix entre plusieurs publications, de les indiquer toutes, sauf à spécifier un ordre de préférence. Il y a beaucoup de séries très intéressantes qui ne peuvent être constituées que par ce

Les demandes d'abonnement ou de renouvellement d'abounement doivent être adressées, avant le 20 octobre prochain, terme de rigueur, a M. Le Creurer, agent complable du P. C.

M, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris (VI°).

Les abonnements sont payables d'avance, mais seulement lorsque les abonnes sont niformes du rang qu'il a été possible de leur attribuer dans la serie et que le montant total de leurs abonnements leur est indique.

Ces renseignements sont fournis dans le courant du mois de

décembre.

Changement d'adresse — Les abonnes directs qui changent d'adresse doivent laire faire les rectifications necessaires par les editeurs des periodiques auxquels ils sont abonnes. Ils doivent joindre a leur demande de changement d'adresse la dernière bande d'envoi des periodiques, ainsi que le montant des frais de changement d'adresse.

Les autres abonnes donnent faire laire les corrections veulues par M. Le Creurer. Le coût est de 0 fr. 50 par abonnement à rectifier, afin de couvrir les frais de reimpres ion d'adresses.

# LISTE DES PÉRIODIQUES proposés pour les abonnements collectifs de 1923.

Les demandes d'abonnement doivent être adressées avant le 20 octobre 1322, terme de rigueur, à M. LE CREURER, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris (VI°).

s des		POU				L'A E de					I RES
Numeros des publications.	TURES DES PUBLICATIONS.		ct.	non direct.		2º ABON- NÉ.		3° Abon- né,		COBP-CT-	blication
123456789 111 123	Illustration (L'). Illustration économique et financiere. Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (L'). Jardin des modes (Illustration des modes). Je sais tout. Journal des Reonomistes. Lectures pour tous. Mercure de France (Le). Minerve française. Miroir des Modes (Le). Modes (Les). Nouvelle Revue (Juliette Adam). Nouvelle Revue (Française. Opinion (Revue de la Semaine). Renaissance (La) (phitique, literair, ariistique). Revue des Deux-Mondes. Revue de Genève. Revue de Genève. Revue de Métaphysique et de Morale. Revue Mondiale (aacience Ervii des Revux, Revue musicale.	18 14 2 3 1 1 3 8 2 1 1 3 8 2 1 1 1 3 2 2 3 1 1 3 8 2 1 1 1 2 2 2 3 1 1 3 1 2 2 2 7 1 1 1 4 1 7 2 2 3 3 0 3 2 3 1 4 1 9 3 1 2 2 3 1 4 1 1 9 3 1 2 2 3 1 4 1 1 9 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	) c c c c c c c c c c c c c c c c c c c	20 124 4 23 25 4 35 7 240 14 12 20 22 22 22 23 196 2 19 24 24 24 25 24 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25	ect. c.	13 11 5 3 6 6 7 7 12 12 13 0 9 9 3 3 3 3 1 7 15 6 15 3 10 3 6 7 8 2 3 2 17	500 mm m	9 8 4 2 2 1 3 4 4 2 1 9 9 2 5 6 6 6	50 ° 50 ° 50 ° 50 ° 50 ° 50 ° 50 ° 50 °	25 34 6 32 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	50 N X A N N N N N N N N N N N N N N N N N
35	Revue Politique et Littéraire (herus Bloue)	1		15		10		8		19	

<sup>(1)</sup> Le premier abonne direct reçoit directument la publication de l'éditour et prépare luimême l'expedition aux lecteurs suivants au moyen d'enveloppes cartonnées on de tilles fourns par le P. C. M.

		ı	PI	ίx	ΙŒ	Ι'/	BO	NNI	MI	Ν.	
eros des		109							E L	EC ! E	
Numeros o	TITRES DES PUBLICATIONS.	1	or AE	ONN	É		24		ja	4.ABOXNE conser-	n g
in the second			oct.			AB	0N- 6		ΣΝ- È.	Sas	ortin
Zā		·	1)	dire	_	_					<u>ਵ</u> ਵੰ
		fr.	c.	ir.	€	ia.	ε.	ır,	c.	lr.	c.
36	Revue Politique et Parlementa re	15		17		11		9	n	23	,
37	Revue Universelle			24		18		14			)3 F ()
38	Vie au Grand Air (La)	117	))	19	,	12	50	9	))	25	τU
	Industrielles										
	(travaux publics, chomius de fer, mines, métallurgie).						- 1				
	'										1
39 40	Annales de la Houille blanche.	8	Ð	9 8		7 5		5 4	» d		33
41	Annales des Ponts et Chaussées (partie administrative) — (partie technique)			20		12		10			)) 20
42	— (complète)	20		22		14		12		28	>>
43 44	Annales des Travaux publics de Belgique	13 16		14 18		10 12		10 10	50 ນ	21 :0	×
	Batiment (Le)	ļ*°	n	10	,,,	12	))	10	IJ	-V	*
	chemins de fer	23		25		19		16	29		Ð
46	Construction moderne (La) (1)	18 24	» »		50	12		10	50	22 40	)) ))
48	Houille Blanche (La)	Ιίο		12		9				17	
49	Houille Blauche (La)  Industrie Chumique (L').	10		12	'n		))			17	50
1 50 (	Industrie Electrique (L')	10	)) ))	12 10	))	97	)) ))		50 v	17	50 »
	Revue des materiaux de construction (en deux		"	10	"	<i>'</i>	"		D	1.45	"
1 1	parties)	13	))	15	n	9	>>	7	>>	21	»
53	Revue generale des Chemins de fer et des Tramways	15	'n	17	45	11	Э	9	))	23	>)
54	Revue de la Métallurgie	29	<i>"</i>			22		18	))	43	'n
bb	Revue Universeile des Mines et de la Métal-										
56	lurgie (Liège)Vie Technique et Industrielle (La)	128		30 14		21		17 8		42 21	)) ))
	continue de l'indiant de		,		- "	-	~~	Ĭ	•		
	Scientifiques, mécaniques, électriques	ĺ									
ĺĺ	(aviation, automobilisme).			_				Ì			
5.	Aéronautique (L')	ورا		20	13	13	¥6.	10	١.,	25	))
58	Aérophile	8		10	<b>5</b> 4	6	50	5	<b>)</b> »	13	n
59	Aérophile	15		17		12		10		21	))
64	Electricien (L')	9	))	10	50	8	3	Э	50	16	»
1 1	quees	13	>>	15		10	n		))	20	50
62   63	Radioélectricité	10		12		9	<b>3</b> 9	6		17	50
64	Rovue générale de l'Electricité	l <sub>za</sub>	Ы	18	}}	22	))	18	ם	43	30
_ ا	quées	113		15		10	)9	8		20	n
65 66	Revue Scientifique (Revue Ross)	14		15		10 3	)) N	8	» 50		50
67	Technique automobile et aérienne Technique Moderne	118	)U	20		14		12	)) ((	30	וו
68	T. S. F	15	В	6	<b>)</b> )	4	16	3	))	.7	50
69	Vie Automobile (La)	$ ^{10}$	35	12	))	9	))	7	))	17	»
<del></del>	(I) Las channes quite à la Candennia en deure : parfont du 191 outable : Datum du Manudes										

<sup>(1)</sup> Les abonnements à la « Construction moderne » partent du 1er octob e. — Priere de répondre d'argence en ce qui concerne co périodique.

		***	-	_			No.		****		-
des ons.	PRIX DE L'ABONNEWENT POUR UNL SÉRIE DE QUITRE LATRENS								BRS		
Numéro des publications.	TITRES DES PUBLICATIONS	direct. non			AD	2°	NE 1807-		0.00 E		
	Générales et diverses.	ir.	c.	fr	С	ſŗ.	e	fr.	c.	fr.	C.
71	Bulletin de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale	1	2)	41	»	28	,	22		56	b
72	ventions	3 28	50	4 25	50	Ī	» 50		50 50	-	,
73 74	Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences	48	*	50 20	'n	34	))	28		68	3
75 76 77 78 79	Mémoires et Comptes rendus de la Société des Ingénieurs civils de France	25 16 18 20 12	>> ** ** ** ** **	27 18 20 22 14	» »	17 11 13 14 9		14 9 9 11 7	> 50 2	36 24 26 28 18	) ) ) ) *
0	Publications en Langues étrargères.	J	"	U	,	4	50	42	,	9	,
62	Engineering and mining (journal de New-Tork) Engineering New (de New-Tork) Fliegende Blätter Glückauf Graphic Power Pönch Railway age Review of Review Stranta	38 50 32 29 27 29 35 18 17 (F	rix ()	31 37 21 20 19	C XUS	20 26 15 14 12	» » » » » » » » » 50 unés	17 21 12 12	> > > > > > > > > > > > > > > > > > >	49 70 44 42 44 48 47 27 55 de 27 57	» » » 50

Les camarades sont invités à faire connaître s'ils seraient désireux de s'abonner à des publications ne figurant pas encore sur la liste ci-dessus.

#### NOTA.

Le compte rendu de la tournée du P. C. M. en Rhénanie, sera publié dans le prochain Bulletin.

Le Gérant: M. LE CREURER, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°).

PARIS, 124, BOULEY. St-GERMAIN, ET LIMOGES. -- IMP. MILITAIRE CHARLES-LAVAUZELLE ET C".